

Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 18 mai 2017

Objet : RD - Création du syndicat mixte Chambéry-Grand Lac Economie

• date de convocation le 12 mai 2017

• nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille dix-sept, le jeudi dix-huit mai à vingt heures, les membres du Conseil communautaire de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry, Parc des expositions, Hall des conventions, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Chambéry métropole - Cœur des Bauges.

• étaient présents : 63

Aillon-le-Jeune

Aillon-le-Vieux

Arith

Barberaz

Barby

Bassens

Bellecombe-en-Bauges

Challes-les-Eaux

Chambéry

Philippe Trepier

Christian Gogny

Pierre Gerard

David Dubonnet - Yvette Fetaz

Catherine Chappuis

Anne Manipoud - Alain Thieffenat

Jean-Luc Berthalay

Daniel Grosjean

Josiane Beaud - Driss Bourida - Françoise Bovier-Lapierre - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot -

Nathalie Colin-Cocchi - Michel Dantin - Jean-Claude Davoine - Christine Dioux - Xavier Dullin -

Henri Dupassieux - Marie-José Dussauge - Mustapha Hamadi - Muriel Jeandet - Delphine Julien -

Sylvie Koska - Bernadette Laclais - Pierre Perez - Patrick Roulet - Isabelle Rousseau -

Jean-Pierre Ruffier - Walter Sartori - Alexandra Turnar

Suzanne Boucher

Cognin

Curienne

Doucy-en-Bauges

Ecole

Jacob-Bellecombette

Jarsy

La Compôte

La Motte-en-Bauges

La Motte-Servolex

La Ravoire

La Thuile

Le Châtelard

Le Noyer

Les Déserts

Lescheraines

Montagnole

Puygros

Saint-Alban-Leysse

Saint-Baldoph

Saint-Cassin

Sainte-Reine

Saint-François de Sales

Saint-Jean-d'Arvey

Saint-Jeoire-Prieuré

Saint-Sulpice

Sonnaz

Thoiry

Vérel-Pragondran

Vimines

Marie Perrier

Annick Bonniez

Brigitte Bochaton

Pierre Duperier

Jean-Pierre Fressoz

Damien Regairaz

Luc Berthoud - Christiane Boisselon - Denis Callewaert - Pascal Mithieux - Anne Routin

Marc Chauvin - Patrick Mignola - Françoise Van Wetter

Dominique Pommat

Pierre Hemar

Michel André

Jean-Maurice Venturini

Michel Dyen

Christophe Richel

Philippe Dubonnet

Maryse Fabre

Bernard Januel

Jean-Marc Léoutre

Louis Caille

Daniel Rochaix

Jérôme Esquevin

Jean-Pierre Coendoz

Lionel Mithieux

• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 15

de Jean-Pierre Beguin à Bernard Januel - de Frédéric Bret à Françoise Van Wetter - de Danièle d'Agostin à Daniel Grosjean - de Philippe Gamen à Xavier Dullin - de Céline Lapolée à Michel Dyen - de Claudette Levrot-Virot à Jean-Pierre Ruffier - de Françoise Marchand à Jean-Benoît Cerino - de Gérard Marcucci à Dominique Pommat - de Dominique Mornand à Christine Dioux - de Christian Papegay à Mustapha Hamadi - de Benoît Perrotton à Josiane Beaud - de Dominique Saint-Pierre à Muriel Jeandet - de Bruno Stellan à Brigitte Bochaton - de Florence Vallin-Balas à Catherine Chappuis - de Sylvie Vuillermet à Luc Berthoud

• conseillers excusés : 4

Philippe Bard - François Blanc - Stéphane Bochet - Albert Darvey

Conseil communautaire du 18 mai 2017

délibération **n° 195-17 C**

objet **RD - Création du syndicat mixte Chambéry-Grand Lac Economie**

Xavier Dullin, président, rappelle que les communautés d'agglomération Grand Lac et Chambéry métropole - Cœur des Bauges ont fait part de leur volonté de mutualiser l'exercice de leur compétence développement économique et de créer ensemble un syndicat mixte, à compter du 1^{er} juillet 2017, dénommé Chambéry-Grand Lac Economie, pour l'exercice des compétences suivantes :

- la gestion, l'aménagement foncier, l'entretien, la promotion, l'animation et la commercialisation des zones d'activités économiques existantes sur le territoire de ses membres,
- la création, la gestion, l'aménagement foncier, l'entretien, la promotion, l'animation et la commercialisation de toute nouvelle zone d'activité sur le territoire de ses membres,
- la promotion économique du territoire et l'accompagnement des entreprises, en cohérence avec le territoire et en complémentarité avec les autres structures.

Il est rappelé qu'un syndicat mixte est créé par arrêté préfectoral après transmission au préfet des délibérations concordantes des collectivités territoriales concernées, approuvant le périmètre du syndicat et ses statuts.

Sous réserve de l'achèvement de la procédure de création du syndicat mixte, il convient de désigner les représentants de Chambéry métropole - Cœur des Bauges.

Il est rappelé que ce transfert de compétence entraîne :

- le transfert de plein droit du personnel chargé de la mise en œuvre de cette compétence,
- la mise à disposition de plein droit des biens nécessaires à la mise en œuvre de cette compétence. Toutefois, en matière de zones d'activités économiques, les biens immobiliers peuvent être transférés en pleine propriété.

Vu le projet de statuts de Chambéry-Grand Lac Economie,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.5211-4-1, L.5211-5 et L.5711-1 et suivants,

Vu l'avis de la commission départementale de coopération intercommunale du 9 mai 2017,

Vu l'avis du comité technique du 10 mai 2017,

Le Conseil communautaire de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : approuve le projet de statuts du syndicat mixte Chambéry-Grand Lac Economie,

Article 2 : autorise le président à solliciter le préfet de la Savoie pour la création, à compter du 1^{er} juillet 2017, d'un syndicat mixte Chambéry-Grand Lac Economie, intégrant en tant que membres Grand Lac et Chambéry métropole - Cœur des Bauges,

Article 3 : approuve les modalités du transfert des agents exposées dans la fiche d'impact ci-jointe,

Article 4 : précise que les biens affectés à l'exercice de la compétence transférée seront mis à disposition du syndicat mixte et que les conditions financières et patrimoniales des biens immobiliers qui seront transférés en pleine propriété feront l'objet d'une délibération ultérieure,

Article 5 : autorise le président à signer tous documents nécessaires à la création dudit syndicat,

Article 6 : désigne, pour représenter Chambéry métropole - Cœur des Bauges au sein de Chambéry-Grand Lac Economie :

Titulaires	Suppléants
Xavier DULLIN	Frédéric BRET
Sylvie KOSKA	Suzanne BOUCHER
Daniel ROCHAIX	Louis CAILLE
Luc BERTHOUD	Annick BONNIEZ
Alain THIEFFENAT	Jean-Benoît CERINO
Benoît PERROTTON	
Pierre HEMAR	
Catherine CHAPPUIS	
Aloïs CHASSOT	
Jean-Marc LEOUTRE	
Céline LAPOLEON	
Josiane BEAUD	
Sylvie VUILLERMET	
Philippe DUBONNET	
Jean-Luc BERTHALAY	

le président,
Xavier Dullin

Accusé de réception – contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 195-17 C

Objet de l'acte : RD - Création du syndicat mixte Chambéry-Grand Lac Economie

Thème Préfecture : 5 - Institutions et vie politique 7 - Intercommunalité 1 - Cadre institutionnel: création, modifications statutaires, définition de l'intérêt communautaire des compétences transférées, transformations, fusion, dissolution

Date de l'acte : 18 mai 2017

Annexe : statuts CGLE;fiche d'impact;

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20170518-lmc1H19493H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H19493H1

Date de transmission en Préfecture : 02 juin 2017

Date de réception en Préfecture : 02 juin 2017